

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-009

---

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 101, boulevard Springer, à Chapais (lot 4 958 880), afin de permettre l'installation d'une unité de climatisation en façade du bâtiment principal donnant sur le boulevard Springer, le tout en contravention à l'article 8.5 du *Règlement de zonage 21-536 de la ville de Chapais*.

#### Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le comité a recommandé à l'unanimité, au Conseil municipal, d'accorder cette dérogation mineure.

#### Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 septembre 2022 à 19 h, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Les citoyens désirant s'exprimer par rapport à cette demande sont les bienvenus.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 2 septembre 2022

  
Kate Kirouac  
Greffière



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, certifie, par la présente, **qu'un avis public concernant** la dérogation mineure 2022-009 a été affiché aux endroits suivants :

Hôtel de Ville (145, boul. Springer) : 2 septembre 2022

Postes Canada (124, boul. Springer) : 2 septembre 2022

Site Internet officiel de la Ville de Chapais ([www.villedechapais.com](http://www.villedechapais.com)): 2 septembre 2022

Gaétan Gravel, inspecteur municipal  
Responsable de l'urbanisme et de l'environnement